



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



Réalisons
l'objectif de
2 0 1 0

Ref.: SCBD/OES/AD/OJ/55967

Le 22 septembre 2006

NOTIFICATION¹

Objet: Calendrier des réunions de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Carthagène sur la Prévention des Risques Biotechnologiques (pour la période 2007 à 2008)

Madame / Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, après consultations avec les membres du Bureau de la Conférence des Parties (COP), le calendrier des réunions financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la diversité biologique (le Fonds « BY ») et le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques (le Fonds « BG ») pour l'exercice biennal 2007-2008, de même que les réunions pour lesquelles des ressources financières ont été confirmées, a été finalisé et est maintenant disponible sur le site internet du Secrétariat.

Le calendrier a été élaboré en fonction des décisions de la huitième réunion de la Conférence des Parties (COP-8) et de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP/3), en particulier les décisions VIII/31 et III/7, et aussi en prenant en compte la disponibilité des ressources financières additionnelles. En outre, un calendrier provisoire de réunions approuvées par la COP-8 et la COP-MOP/3 est également disponible sur le site internet du Secrétariat. Il s'agit de réunions dont la tenue est conditionnelle à la disponibilité des ressources financières dans le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires à l'appui des activités approuvées (Fonds « BE ») et dans le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires à l'appui des activités approuvées dans le cadre du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques (Fonds « BH »). L'organisation de ces réunions dépend de la disponibilité ponctuelle des ressources financières.

Le Secrétariat informera les Parties régulièrement, par le biais du site internet du Secrétariat, quant aux ajustements apportés au calendrier, au fur et à mesure que des sources supplémentaires de financement seront confirmées, ainsi que des propositions par les Parties pour accueillir des réunions de la CDB, conformément aux règles et règlements des Nations Unies.

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention de tous les correspondants nationaux de la CDB

À l'attention des correspondants nationaux pour le Protocole de Cartagène sur la Prévention des Risques Biotechnologiques

À l'attention des correspondants nationaux là où un correspondant pour le Protocole n'a pas été désigné



Programme des Nations
Unies pour
l'Environnement (PNUD)

Tel: (514) 288.22.20
Fax: (514) 288.65.88

Courriel: secretariat@biodiv.org
Web: www.biodiv.org

Centre de Commerce Mondial
413 rue Saint-Jacques, Bureau 800
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9

Toutefois, il convient de souligner que l'organisation des réunions mentionnées précédemment dépendra de la disponibilité ponctuelle des ressources financières dans le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (BZ) pour permettre la participation des pays en développement Parties, en particulier les pays moins avancés et les petits états insulaires en développement, ainsi que les Parties à économie en transition, de même que dans le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (BI) pour faciliter la participation des pays parties au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Ahmed Djoghlaf
Secrétaire exécutif